

PROGRAMMES
EUROPÉENS
2014-2020

Colloque «AVEC L'EUROPE, QUEL
AVENIR POUR L'AGRICULTURE ET LES
TERRITOIRES DE MONTAGNE ?»

Le Département joue un rôle d'information et de promotion des fonds européens.
Il soutient les structures locales (collectivités, associations, entreprises) en leur
apportant conseil et assistance au montage de projet.





Les programmes européens en bref :

Compétence

l'autorité de gestion a été transférée de l'État aux Régions pour la mise en œuvre de la plupart des programmes.

Malgré les fusions prochaines des Régions, **les programmes européens resteront sur les délimitations actuelles des Régions** jusqu'en 2020

2020

Budget

Sur 27 milliards € de crédits européens alloués à la France pour l'ensemble de la période, le Languedoc-Roussillon bénéficiera d'une **enveloppe régionale de 1 119 millions €**, à laquelle s'ajoutent les enveloppes des programmes interrégionaux (dont **40 millions € pour le programme Massif central** et **33 millions € pour le programme Loire** : la Lozère pourra y prétendre à ces programmes)

1119 M€

Les thématiques

Les crédits européens sont attribués en fonction de leur thématique, par des « fonds » différents : le FEDER (fonds européen de développement régional), le FSE (fonds social européen), le FEADER (fonds européen agricole pour le développement rural) et le FEAMP (fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche)

Les thématiques éligibles

FEDER – 306 M€ en Languedoc-Roussillon :

recherche – développement technologique – innovation, compétitivité des PME, accès aux TIC, efficacité énergétique, préservation et valorisation du patrimoine naturel et culturel ;

FSE – 194 M€ en Languedoc-Roussillon :

employabilité des jeunes, entrepreneuriat et création d'entreprises, formation et apprentissage tout au long de la vie, accès à l'emploi, inclusion sociale ;

FEADER – 597 M€ en Languedoc-Roussillon :

investissements dans les exploitations agricoles et les entreprises agro-alimentaires, investissements dans les zones forestières et les entreprises du bois, mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), indemnités compensatrices de handicap naturel (ICHN), développement des zones rurales et LEADER.

Le Département, acteur et interlocuteur des programmes européens



Dans un contexte de multiplication des programmes et de complexité accrue des procédures, et alors que l'autorité de gestion de ces programmes s'éloigne physiquement des territoires, le Département est confirmé dans son rôle d'acteur de la mise en œuvre des programmes européens et d'interlocuteur de proximité au service du territoire et de ses habitants pour :

- représenter, porter et faire valoir les enjeux de la Lozère, au niveau local, régional, interrégional et national ;
- rechercher des cofinancements européens pouvant bénéficier aux projets des porteurs de projet lozériens et du Département ;
- accompagner et fédérer les démarches de territoire liées aux programmes européens, comme LEADER par exemple ;
- diffuser l'information et conseiller sur les programmes européens.

En lien avec la volonté de renforcer l'ingénierie au sein des services et mise à la disposition des territoires, le Département confirme ainsi son engagement et son rôle d'acteur de l'ingénierie territoriale.



L'avenir

En partenariat avec les forces du territoire, la Région et l'Etat, le Département compte rester pro-actif et force de proposition sur l'anticipation de la prochaine période de programmation des fonds européens, après 2020.



LEADER c'est :

- un des rares programmes européens permettant l'expérimentation ;
- une gouvernance partagée au niveau local ;
- un vrai outil de développement local ;

C'est une formidable opportunité pour les territoires d'avoir les moyens de mettre en œuvre leur stratégie locale de développement, pour le bénéfice du territoire et de ses habitants. Les territoires lozériens ont su s'en saisir. Une nouvelle période de programmation est enclenchée : 2014-2020

Qu'est-ce que LEADER?

- un des premiers programmes européens, expérimental à ses débuts en 1991 et qui a su prendre de l'ampleur (de 217 programmes LEADER en 1991 à 2 225 sur 2007-2013 pour l'ensemble de l'Europe) ;
- un programme européen en faveur du développement local des territoires ruraux, encourageant l'innovation, la coopération, les démarches participatives, le partenariat public-privé ;
- porté par les territoires : ce sont eux qui élaborent un programme en fonction des besoins et des orientations spécifiques à chaque territoire, puis le mettent en œuvre (animation, programmation). Ils sont organisés en GAL (groupe d'action locale) et se réunissent en comité de programmation.

LEADER en Occitanie*

- une enveloppe globale de 40 millions € de crédits FEADER est dédiée aux programmes LEADER sur la période 2014-2020 ;
- les territoires intéressés à porter un programme LEADER ont pu répondre à l'appel à projet lancé par la Région Languedoc-Roussillon en juillet 2014. Au total, 16 programmes LEADER ont été retenus
- les GAL ont commencé leurs premières programmations début 2016

LEADER en Lozère

- 3 candidatures ont été retenues. Elles sont portées par :
 - l'association territoriale Causses Cévennes : GAL Causses Cévennes ;
 - l'association Terres de vie en Lozère : GAL Terres de vie en Lozère ;
 - le Pays du Gévaudan-Lozère : GAL Gévaudan Lozère.

*sur la base des anciennes limites régionales du Languedoc-Roussillon

5,75M€

- les 3 GAL pourront compter sur une première enveloppe de crédits FEADER, représentant au total pour la Lozère 5,75 millions € ;

2,4M€

- une enveloppe supplémentaire de FEADER leur sera accordée autour de 2018, pouvant représenter au total pour la Lozère un montant de 2,4 millions € de crédits FEADER. Ce montant est indicatif à ce jour, il pourra varier en plus ou en moins en fonction de la qualité et de la performance de la programmation de chacun des GAL ;

8M€

- au total sur la période 2014-2020 et sur les 3 programmes LEADER, une dotation prévisionnelle de plus de 8 millions € de crédits FEADER pourra ainsi être mobilisée en Lozère en faveur du développement local ;

x2

- sur la période 2007-2013, le territoire lozérien avait bénéficié de plus de 3,5 millions € de crédits LEADER : l'enveloppe LEADER devrait donc plus que doubler en Lozère sur cette nouvelle période ;



1 M€

Le Département est un cofinancier important de LEADER :

Une enveloppe a été réservée pour co-financer leader et les appels à projets à hauteur de 1 M€

Le Département, fédérateur des territoires

Sur la période 2014-2020, le Département continuera de cofinancer l'animation des GAL. Des crédits sont réservés pour intervenir en cofinancement de projets déposés auprès des GAL.

En lien avec la volonté de renforcer l'ingénierie territoriale au sein des services, le Département s'est positionné, via sa Mission Europe, comme un partenaire actif en accompagnement des GAL, de la phase de préparation des candidatures LEADER jusqu'à leur mise en œuvre. Cet accompagnement rapproché a permis de confirmer les liens de confiance et de renforcer les habitudes de travail entre les territoires et le Département.